

Dire de l'État en Vienne

Parcs photovoltaïque sur terres à vocation agricole, naturelle ou forestière

Club PLUi de la Vienne
28/06/2021



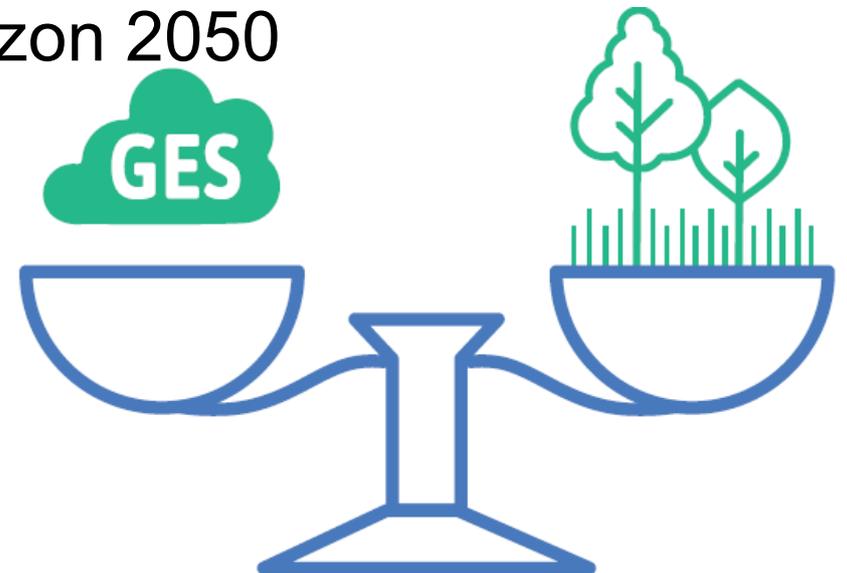
PRÉFÈTE DE LA VIENNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE



Quelques fondamentaux sur la lutte contre le changement climatique

- **La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**
 - Sobriété énergétique
 - Efficacité énergétique
 - Décarbonation
 - ↘↘ des GES (Gaz à Effet de Serre) : à diviser par 6 à l'horizon 2050 (par rapport à 1990)
 - Neutralité carbone à l'horizon 2050



Quelques fondamentaux sur la lutte contre le changement climatique

- L'agriculture

- ↘↘ des GES : -46 % en 2050 (par rapport à 2015)
- Agriculture = 18 % des GES en France
- Plan d'action Climats du ministère de l'agriculture

Axe 1

Accélérer le développement des pratiques agricoles permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre de l'activité agricole

Axe 2

Développer le potentiel de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse forestière

Axe 3

Soutenir la demande et la consommation en produits alimentaires vers des pratiques à moindre impact environnemental, en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)

Axe 4

Accompagner l'adaptation des filières agricoles et forestières face aux conséquences du changement climatique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D

Les parcs photovoltaïques, une réflexion à plusieurs échelles

- Européenne : nouvelle PAC à partir de 2023
- Nationale : SNBC etc.
- Régionale :
 - SRADDET,
 - Stratégie régionale de l'Etat pour le développement des énergies renouvelables
 - Charte chambre régionale d'agriculture
- Départementale :
 - Dire de l'État
 - Projet Chambre d'agriculture

• Intercommunale

- PCAET, PLUi etc.

Le dire de l'État en Vienne

• Principes :

- Concilier les enjeux de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et les enjeux des EnR
- ⇒ concentrer les efforts d'implantation sur les terrains déjà artificialisés
- s'inscrire véritablement dans une séquence Eviter / Réduire / Compenser (E / R / C)
 - Connaître le potentiel de surfaces artificialisées (friches industrielles, parkings etc.)
 - Carto-friches (CERAMA), carte dynamique DDT86
 - Les mobiliser

Le dire de l'État en Vienne

- **La réglementation applicable en matière d'urbanisme**
 - Ne pas être incompatible avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière
 - Ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages
- **La sauvegarde des espaces naturels**
 - **E** / R / C
 - Implantation en zone Natura 2000 et zones humides à proscrire
 - Eviter les zones à forts enjeux de préservation de biodiversité : ne pas interrompre les corridors écologiques, ZNIEFF
- **Les espaces forestiers**

